

Les boucs formés sont parfois tenus sur la prairie avec les moutons, avec lesquels ils ne s'accouplent pas, afin de protéger ces derniers contre les coyotes (loups de prairie) qui causent parfois des ravages parmi les jeunes agneaux. On dit même qu'un bouc Angora soutient la lutte avec le plus persévérant des coyotes et que l'envahisseur une fois averti se tient à distance à l'avenir.

LES CHÈVRES SUR LA FERME ORDINAIRE.

La chèvre Angora ne reçoit que peu d'attention sur la petite ferme canadienne; c'est sans doute parce que l'on emploie des moutons sur les superficies pauvres et accidentées et que l'on est peu renseigné sur les chèvres. Il y a cependant en Colombie-Britannique, dans le nord de l'Ontario, dans Québec et dans les provinces maritimes, de vastes superficies de terrains en broussailles où les Angoras se trouveraient très bien. Ces chèvres, à raison de



Animaux de souche.

deux à cinq par acre, débarrasseraient en deux ou quatre ans toutes ces terres de leurs broussailles et les mettraient en état de culture. Leur présence ne gêne nullement les autres bestiaux, mais on n'a pas l'habitude cependant de les laisser courir dans le même pâturage que les chevreux, car ceux-ci sont exposés à recevoir des coups de pied ou à se faire fouler aux pieds.

On peut aussi faire l'élevage des chèvres dans bien des conditions de culture mixte. Comme les soins à donner sont à peu près les mêmes que dans l'élevage du mouton, on peut fort bien garder les premières sur la ferme ordinaire à moutons; souvent même cette combinaison est pratique et avantageuse. Les clôtures sont naturellement un détail important, mais celles qui entourent une ferme à mouton bien ordonnée devraient suffire.

Sur bien des fermes il y a des terrains en broussailles qui demandent à être nettoyés pour être mis en culture. On peut les réserver pour l'élevage des chèvres. Il n'est pas à désirer dans ce cas que l'on fasse disparaître complètement les arbustes. L'éleveur devrait avoir des clôtures spécialement arrangées pour permettre aux animaux de paître sur certaines superficies à la fois. Si on désire conserver le feuillage et maintenir ce terrain en pâturage permanent, il faut enlever les chèvres avant que toute la pousse soit entièrement détruite et ne les remettre sur une partie que lorsque cette partie s'est parfaitement remise de leur première visite.